Image not found or type unknown

Licenciement abusif sous forme de suspension de contrat

Par **Pironet**, le **24/11/2008** à **14:57**

J'étais employée à Madagascar depuis le 15 janvier 2008 avec un contrat local malgache et un contrat expatrié, d'une durée de deux ans, établis par une socété basée à Malte. Le patron a suspendu mon contrat, sans motif, pour une durée de au moins six mois à partir du 13-11-08 et m'a fait repartir par avion en France.
Il ne m'a pas réglé mon salaire de octobre ni celui de novembre. Il n'a aucune intention évidente de me faire revenir (il diminue actuellement sa charge salariale).
J'hésite à engager des pousuites judiciaires. Je vous demande votre avis sur les chances d'arriver à obtenir un dédommagement en procédant à partir de la France et une estimation du cout à engager pour de telles poursuites.
D'avance je vous remercie pour vos précieux conseils.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés